

## CONSULTATION RNT : RÉPONSE The Choice

### A.1 Les programmes :

L'ouverture vers toutes les musiques constituera la colonne vertébrale de la radio. Des talk-shows et des reportages seront présentés en alternance avec des émissions purement musicales. A termes, trois séances d'information viendront compléter la grille : le matin de 8 à 10h, le midi de 12 à 14h et le soir de 20 à 22h.

### A.2 Le projet :

Une radio de défricheurs. Pour les insatiables toujours à la recherche d'une bouffée d'air frais. Une radio de découvertes qui ouvre l'auditeur à de nouveaux horizons. Une radio qui va au devant, à la rencontre des nouvelles musiques et des nouvelles idées. Une radio pour les curieux qui tient les sens en éveil avec des émissions de création et explore de nouvelles formes.

Nous ferons découvrir ou re-découvrir le meilleur de la musique populaire, de la musique de danse et de la chanson tel qu'on l'écoute tout autour de la planète. De la musique filtrée par les goûts de nos DJ, sélectionnée et re-contextualisée pour la faire aimer d'un public plus large. Et nous ouvrirons l'antenne à tous les débats contemporains en cherchant à les éclairer sous un angle différent.

### B.1 La couverture :

Communautaire. Le public visé se trouve partout en Communauté française.

### B.2 Le cahier des charges :

Puisque la technologie permet d'accueillir davantage de stations, il serait logique d'abaisser les barrières à l'entrée de façon à ce que les candidats moins "formatés" puissent également bénéficier de l'opportunité de s'exprimer.

### B.3 Le décrochage provinciale :

Notre projet n'a pas vocation à faire des décrochages provinciaux.

### B.4 Les fréquences urbaines :

Notre projet ne s'adresse pas uniquement aux citadins. Il concerne aussi bien les campagnards isolés que les habitants des villes. Notre public cible est constitué de gens ayant une large ouverture d'esprit. Ces personnes se trouvent dispersées sur tout le territoire.

### B.5 L'intervention des pouvoirs publics sur le marché publicitaire

Non . Nous considérons que les pouvoirs publiques ne doivent pas être impliqués dans d'exploitation du marché publicitaire. Pas de gestion publique d'un régime publicitaire par exemple. L'autorité publique doit concentrer son attention sur le respect du libre jeu de la concurrence entre les stations.

#### C.1 Le coût du simulcast

Tant que les autres stations continueront d'émettre FM, l'aide à la diffusion est indispensable pour faire émerger les stations DAB+ dont les appareils récepteurs seront également plus onéreux. Concernant les nouveaux acteurs qui n'émettront qu'en DAB+, une phase de transition devra nécessairement être envisagée avec la mise en place d'un mécanisme d'aide à la diffusion.

#### C.2 L'aide pour un nouveau projet

Clairement oui. A terme, c'est le but que nous nous sommes fixés : être indépendant et rentable lorsque l'offre de programmes et le prix des récepteurs DAB+ sera plus attractif. En attendant, pendant la période de "sun rise", l'aide à la diffusion demeurera indispensable.

#### C.3 Les critères de soutien équitables

L'aide à la diffusion doit d'abord concerner les radios qui n'ont pas d'autre moyens de subsistance : les nouvelles stations qui n'émettent que sur le réseau DAB+ ainsi que les radios associatives qui émettent déjà en FM mais qui n'en tirent pas de revenus.

#### C4 Les suggestions au sujet de l'aide à la diffusion

Le montant de l'aide à la diffusion devra non seulement tenir compte des coûts de diffusion et d'investissements mais aussi du coût des redevances à verser à la SABAM (au moins aussi onéreux pour une station avec un berceau de diffusion communautaire).

#### D.1 L'appréciation des échantillons

A: 1/5

B: 2/5

C: 3/5

#### D.2 Le débit Idéal

Idéalement, pour notre nouveau service exclusif, un débit de 128kbps serait d'un niveau de qualité confortable. Nous pensons que pour apprécier le genre de musique que nous diffuserons, 64kbps sera un minimum.

#### D.3 Le débit minimum

Nous estimons effectivement qu'un débit minimum devra être fixé pour assurer le succès du nouveau format. 32kbps reste trop pauvre : trop bruit de fond, de sifflements sur les S et de brillance numérique. En 56kbps la différence de qualité ne saute pas vraiment aux oreilles. Le bruit de fond diminue cependant.

#### D.4 Les données associées

Oui, nous produirons des données associées.

D.4.1 : Données texte et images.

D.4.2 : Photos, flyers, URL's, données permettant aux auditeurs d'interagir avec la station.

#### D.5 Le débit des données associées

Le débit de 16kbps qui semble avoir été retenu pour les données associées a notre agrément.

Pour récapituler :

Couverture communautaire audio : 64kbps minimum Couverture communautaire données : 16kbps Total : 80kbps, sinon plus pour améliorer la qualité de l'audio.

#### E.1 L'opérateur de diffusion

Nous n'avons pas d'objection à ce que la RTBF centralise les opérations techniques de diffusion. Par précaution, nous aimerions toutefois qu'une procédure d'intervention du CSA en urgence soit prévue au cas où un problème technique résulterait d'un conflit d'intérêt avec une station concurrente.

#### E.2 L'harmonisation des échéances d'autorisation

Nous estimons en effet qu'il faudra introduire un maximum de cohérence entre les différentes autorisations d'émission et que leurs échéances devront être harmonisées pour favoriser le passage vers la norme DAB+. A terme, les radios qui persisteront à émettre les mêmes programmes simultanément en FM et en DAB+ devront être pénalisées.

#### E.3 L'avenir de la FM

Nous pensons que la FM devrait être réservée aux radios émettant sur un territoire réduit : radio d'école, de commune, de ville. Et aux radios expérimentales. Nous croyons que les projets communautaires non lucratifs qui le souhaitent devraient alors pouvoir avoir un accès plus aisé à l'occupation de la bande FM. Les stations des réseaux commerciaux et publics étant à terme définitivement écartées de la FM.